

Province de Québec  
Régie de collecte environnementale de la Rouge

**RÈGLEMENT 004-2019**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* et l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics, incluant une publication sur Internet;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2019 et qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette même séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par

**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le règlement 004-2019 décrétant les modalités de publication des avis publics soit adopté tel que déposé lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2019 et qu'il soit dispensé de lecture, tous les administrateurs en ayant reçu une copie.

Et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Tous les avis publics de la Régie de collecte environnementale de la Rouge sont publiés uniquement sur le site Internet de la Régie.

**ARTICLE 2**

Le mode de publication prévu au présent règlement a préséance sur celui qui est prescrit aux articles 431 à 433 du *Code municipal du Québec* et 345 de la *Loi sur les cités et villes* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

**ARTICLE 3**

Un avis public de l'adoption du présent règlement et visant à informer les personnes concernées par les avis publics de la Régie de collecte environnementale de la Rouge sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'ensemble des municipalités membres de la Régie.

#### **ARTICLE 4**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la séance régulière du conseil de la Régie le 11 septembre 2019  
Par la résolution portant le numéro 2019.09.21

Présences :

Madame Céline Beauregard, présidente;  
Monsieur Georges Décarie, vice-président;  
Monsieur Denis Charette, administrateur.

Avis de motion donné le 17 juillet 2019  
Présentation du projet de règlement le 17 juillet 2019  
Avis public le 18 septembre 2019  
Entré en vigueur le 18 septembre 2019

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Original signé \_\_\_\_\_  
Mme Céline Beauregard

Original signé \_\_\_\_\_  
M. André Séguin